

Reçu le : 07-02-2016

Publié le : 22-11-2016

Solécismes dans la presse écrite ivoirienne

Solecisms in the Ivorian written press

Achi Aimé ADOPO*¹

¹ENS d'Abidjan, Cote d'Ivoire

Résumé

Les solécismes sont des distorsions syntaxiques dans la construction de la phrase au regard de l'usage normatif. Dans les énoncés de la presse écrite ivoirienne, on y relève quelques-uns dans une proportion relativement nombreuse. Ce sont les solécismes dans les constructions de structures coordonnées ou juxtaposées, les solécismes du régime du verbe dans le groupe verbal et les solécismes d'accord. Ces écarts syntaxiques ont une incidence sémantique sur le discours, qui devient un sujet de malentendu entre l'énonciateur et le récepteur, lequel discours étant ambigu et équivoque. La presse écrite ivoirienne, au regard des nombreux solécismes qui se glissent dans ses écrits, offre l'image d'une presse de qualité moyenne, du point de vue de l'usage de la langue française.

Mots-clés : solécismes, discours, énonciateur, récepteur, presse écrite

Abstract

Solecisms are syntactic distortions in the construction of the sentence which deviate from the normative use of the language. In the Ivorian written press, some of these deviations appear in a rather high proportion. They include solecisms in the construction of coordinated and juxtaposed structures, solecisms of the verb system in the verbal phrase and those related to grammatical agreements. These syntactic deviations have a semantic incidence on the text, which results in an ambiguous and equivocal discourse, causing misunderstanding between the writer and the reader. Because of the numerous solecisms that creep into its writings, the Ivorian press reveals itself as a press of an average quality with reference to the usage of the French language.

Keywords: solecisms, speech, enunciator, receiver, written press

Introduction

La presse en général, et notamment la presse écrite, est considérée par beaucoup de lecteurs comme un canal d'informations fiables, qui véhiculerait *la vérité* sur divers plans. Un article du quotidien *Le monde* (2006), intitulé « Les jeunes plébiscitent la presse écrite pour sa fiabilité, mais préfèrent regarder la télévision », constate : « Les jeunes considèrent toujours les journaux comme les plus fiables en matière d'information, devant la télévision, la radio et

*Auteur correspondant: adopo_achi@hotmail.com

les autres médias. 74 % d'entre eux estiment nécessaire de lire la presse pour 'comprendre en profondeur ce qui se passe » (*Le monde* : 2006). C'est souvent qu'on entend dire : « C'est écrit dans le journal ». Cette « vérité » est recherchée principalement dans les informations données, mais aussi dans la langue utilisée, ici le français, dans son fonctionnement morphosyntaxique et lexical. Mais la langue de la presse écrite est-elle vraiment fiable ? La question mérite d'être analysée, compte tenu d'une certaine liberté dont se prévalent les acteurs de ce canal de production écrite, au nom de la particularité du style qui leur est reconnu, le style dit journalistique. En Côte d'Ivoire, la dimension linguistique des productions de la presse écrite a souvent été interrogée dans des travaux scientifiques : des thèses (Fodjo, 2009 ; Adopo, 2005) et des articles (Fodjo, 2013 ; Kouakou, 2014 ; Adopo, 2016) lui ont été consacrés. Une émission de la télévision ivoirienne, intitulée « Les perles de la presse » (2005), recensait avec raillerie quelques fautes d'orthographe de cette presse dans l'objectif de détendre les téléspectateurs. La presse écrite ivoirienne, du point de vue linguistique, n'est donc pas irréprochable et est objet d'intérêt dans son usage de la langue française. Pour cette étude, nous y analyserons précisément les fautes de constructions syntaxiques appelées « solécismes », ces distorsions morphosyntaxiques si subtiles qu'elles passent inaperçues pour les locuteurs peu avertis et semblent ainsi être correctes. L'intérêt de notre réflexion procède du constat général en Côte d'Ivoire de la tendance des locuteurs à utiliser le français dans des formes de plus en plus éloignées du bon usage grammatical prescrit par les grammaires et qui est enseigné à l'école. Nous nous interrogerons donc sur la réalité de ces écarts syntaxiques pour en apprécier l'ampleur et l'incidence sémantique sur les énoncés produits. L'étude s'appuie sur une série d'énoncés extraits de huit journaux ivoiriens, choisis arbitrairement, notre préoccupation étant uniquement linguistique. Ce sont les quotidiens *Fraternité matin*, *Aiglons*, *Le patriote*, *Notre voie*, *Soir info*, *L'inter*, *Supersport* et *Le nouveau réveil*. Les énoncés ont été analysés au regard du repère de l'usage normatif de la langue tel qu'attesté par les grammaires prescriptives. L'analyse observe trois étapes : premièrement, la clarification de la notion de solécisme, deuxièmement, la description des solécismes dans la presse écrite ivoirienne, enfin leur incidence linguistique et sémantique.

1. La notion de solécisme

L'expression, en latin *solecismus*, « translittération du grec Soloikismos » (Flobert, 1986), désigne les habitants de la ville de Soles en Cilicie, une ville d'Asie Mineure dans laquelle s'établit une colonie d'Athéniens. Avec le temps, la pureté de la langue grecque se trouva altérée pour laisser apparaître des expressions et des locutions en conflit avec le grec originel. On estimait donc que les habitants de Soles parlaient mal la langue grecque.

Le solécisme désignait chez les grammairiens grecs des fautes de logique qui se manifestaient « dans des énoncés amphibologiques » (Flobert). Le terme finit par désigner l'ensemble des écarts syntaxiques par rapport à la norme grammaticale : « Le solécisme heurte la grammaire ou l'usage » (Gergely, 2008, p. 91). Ce sont donc les erreurs dans la construction des phrases, les mots étant maladroitement agencés. Ces distorsions se traduisent par des omissions de constituants ou des adjonctions non conformes à l'usage.

Les solécismes sont souvent associés aux barbarismes, de sorte que l'on a tendance à ne plus discerner la ligne de démarcation entre les deux notions, qui recouvrent pourtant deux réalités

distinctes. Les barbarismes sont des écarts qui portent sur le mot et son sens. C'est le fait d'employer un mot dans un sens qui n'est pas le sien, ou d'employer un mot de morphologie étrangère au lexique connu. Quant aux solécismes, ils portent sur les mots dans leurs relations avec leur environnement (agencements, accords, etc.). En un mot, les solécismes sont des fautes de syntaxe, et les barbarismes, des fautes de vocabulaire.

2. Espèces de solécismes dans la presse écrite ivoirienne

Les solécismes sont de plusieurs ordres. Leur taxonomie peut se faire selon diverses approches. Nous appuyant sur les énoncés recensés dans la presse écrite ivoirienne, nous retiendrons, pour cette étude, les solécismes dans les constructions de type coordonné ou juxtaposé, les solécismes liés au régime verbal dans le groupe verbal et les solécismes d'accord.

2.1. Solécismes dans les constructions coordonnées ou juxtaposées

Dans les constructions de structures de type coordonné ou juxtaposé, quand les éléments coordonnés ou juxtaposés sont précédés de prépositions, celles-ci sont répétées devant chaque terme (Grevisse, 1986, 1512). La non-reprise de la préposition est un cas de solécisme. Ce type de défaut syntaxique est récurrent dans la presse écrite ivoirienne. On l'observe dans les suites énumératives où la préposition initiale semble suffire à l'équilibre de la phrase :

1-*Je suis en déplacement à l'ouest de la Côte d'Ivoire où je dois sillonner les départements de Man, Danané, Zouhan-Hounien* (Le nouveau réveil n° 3031 du 05/03/12) ;

2-*Une machine politique (...) qui a marqué les Ivoiriens par sa détermination, sa lutte effrénée pour les libertés* (L'Inter n° 4127 du 02/03/12, p. 3).

Dans ces énoncés, l'on note la juxtaposition de noms (1) et de groupes nominaux (2) avec une préposition initiale, non reprise pour les autres éléments. Il eut fallu écrire :

1'-*Je dois sillonner les départements de Man, de Danané, de Zouhan-Hounien;*

2'-*Une machine politique (...) qui a marqué les Ivoiriens par sa détermination, par sa lutte effrénée pour les libertés.*

Outre la juxtaposition, on relève le défaut de reprise de la préposition dans la coordination. Différentes prépositions ne sont pas répétées :

3-*Les militants attendent de M.O. et ses camarades qu'ils apportent des réponses* (L'Inter n° 4127 du 02/03/12, p.3) ;

4-*Ces hommes sans foi ni loi qui tuent pour un oui ou un non* (Le Patriote n° 3687 du 04/03/12, p.2) ;

5-*Une vision qui met l'accent sur l'investissement, mais aussi la réalisation des grands travaux* (Le Patriote n° 3687 du 04/03/12, p. 5) ;

6-*Eu égard à l'impressionnante mobilisation et la sérénité dans leurs rangs* (Aiglons n° 812 du 01/03/12, p.2) ;

7-*Le samedi 3 mars 2012 a reproduit dans notre mémoire et nos consciences le reflux du souvenir douloureux de l'assassinat de sept femmes* (Fraternité Matin n° 14183 du 6/03/12, p. 3).

Dans ces énoncés, les prépositions *de* (3), *pour* (4), *sur* (5), *à* (6) et *dans* (7), qui introduisent des groupes syntaxiques coordonnés ne sont pas reprises pour lier le second groupe syntaxique à l'élément dont il dépend. Dans (5), par exemple, les groupes nominaux "l'investissement" et "la réalisation des travaux" sont coordonnés et dépendent de la locution

verbale “mettre l’accent sur ”. Le premier GN est introduit par la préposition “sur” et le second en est dépourvu, suivant le schéma V-prép-GN1-conj-GN2. L’équilibre de la phrase nécessite la reprise de la préposition (V-prép-GN1-conj-**prép**-GN2)

5’-Une vision qui met l’accent **sur** l’investissement, mais aussi **sur** la réalisation des grands travaux.

Mais la non-reprise ne concerne pas que les prépositions. Dans l’énoncé suivant, le solécisme porte sur l’économie de la particule auxiliaire du verbe :

8-Le gouvernement y a déployé 130 policiers et permis l’ouverture de certains commissariats (Le Nouveau réveil n° 3031 du 05/03/12 p. 12).

On devrait écrire :

8’-Le gouvernement y a déployé 130 policiers et **a** permis l’ouverture de certains commissariats.

2.2. Solécismes dans le groupe verbal

Le verbe est le noyau du groupe verbal. L’usage grammatical veut qu’il soit employé selon son régime spécifique. Ainsi, le verbe peut être intransitif : il n’admet pas de complément d’objet. Quand il est transitif, il peut en avoir un (Dubois, 1989, p. 113), qui lui est lié par une préposition (il est transitif indirect) ou sans préposition (il est transitif direct). Le non-respect du régime du verbe est un cas de solécisme. Dans la presse ivoirienne, nous observons soit des omissions, soit des adjonctions contraires au régime du verbe, ou encore une mauvaise sélection des prépositions.

2.2.1. Les omissions fautives dans le groupe verbal

C’est le cas de l’absence de la préposition quand le verbe est transitif indirect. Selon l’usage, le verbe doit être lié à son complément par une préposition. Dans les énoncés suivants l’absence des prépositions est remarquable :

8-Dans son contenu, notre journal dispose toutes les rubriques d’un quotidien d’information générale (Notre voie n° 4081 du 10/03/12, p. 7) ;

9-Le défenseur L. B. (...) a également été suspendu un match (Supersport n° 1312 du 09/03/12, p. 5).

Le verbe “disposer ” (8) est employé dans son sens de “avoir en possession” (Le Grand Robert, 2005). Du point de vue syntaxique, il est transitif indirect (*disposer de quelque chose*). Son emploi dans l’énoncé (8) relève de solécisme. Le verbe “suspendre” (9) est un emploi typique dans le domaine du sport, et signifie, “interdire à un sportif de participer à une compétition” (Le Grand Robert, 2005). Le verbe a une double complémentation (V-GN-GP) : *suspendre quelqu’un de quelque chose*. Les énoncés devraient s’écrire ainsi :

8’-Dans son contenu, notre journal dispose **de** toutes les rubriques d’un quotidien d’information générale ;

9’-Le défenseur L. B. (...) a également été suspendu **d’un** match.

Certains emplois absolus des verbes transitifs sont plutôt des solécismes : le verbe qui d’usage est accompagné d’un complément est employé sans celui-ci :

10-T. M., directrice du Saep, a situé sur l’importance des données statistiques (Le Nouveau réveil n° 3032 du 06/03/12, p. 2) ;

11-Au niveau de la formation, c’est Serge Diop qui aura la charge (Supersport n° 1312 du 09/03/12, p. 3).

Les verbes “situer” et la locution verbale “avoir la charge”, dans leur emploi dans (10) et (11) sont transitifs, c’est-à-dire, doivent être accompagnés nécessairement d’un complément, au risque de laisser le procès-verbal inachevé. En effet, dans (10), on pourrait se demander : “le directeur a situé qui ?” ou, dans (11), “Serge Diop aura la charge de quoi ?”. Dans ces énoncés, l’emploi absolu des verbes transitifs est un solécisme. Selon Riegel (1989 : 220), ce type d’emploi sans complément d’objet est un cas “d’agrammaticalité”. Ailleurs, ce sont les adjonctions plutôt fautives dans le groupe verbal que l’on relève.

2.2.2. Les adjonctions fautives dans le groupe verbal

Dans certains emplois absolus des verbes, il leur est adjoint un complément introduit par une préposition comme dans cet énoncé :

12-*Ils font leur rodéo dans tous les sens, coupent devant les automobiles quand bon leur semble* (Le Nouveau réveil n° 3032 du 06/03/12, p. 11).

Le verbe “couper”, dans l’emploi-ci, signifie “passer rapidement devant son vis-à-vis” ; ce qui interrompt brusquement son élan. Cet emploi, il faut le préciser, est typique d’un certain français, *les ivoirismes* (Bohui, 2015, p. 12), en usage en Côte d’Ivoire. Cet emploi au regard de l’usage grammatical est un solécisme : le verbe “couper ” dans le sens d’“interrompre ” étant intransitif, il ne peut donc pas admettre de complément introduit par une préposition.

Il est à noter, par ailleurs, le cas de l’emploi du verbe “accaparer”, auquel on adjoint un pronom pour en faire un verbe pronominal, par analogie au verbe “s’emparer” :

13-*On reproche généralement aux Malinké du nord de s’accaparer tous les leviers économiques* (Le Nouveau réveil n° 3031 du 05/03/12, p. 13).

L’usage ne prescrit pas de forme pronominale du verbe “accaparer ”. Grevisse (2009, p. 11), conseille “Il a accaparé ” à “Il s’est accaparé”. Cependant, certains verbes comme “éclater ” ont une forme pronominale : “s’éclater”. L’une ou l’autre des formes ayant un sens précis, l’emploi de la forme pronominale au lieu de la forme simple est un exemple de solécisme, comme dans cet énoncé : 14-*Sa compagnie s’éclate en brigades mobiles* (Le Nouveau réveil n° 3031 du 05/03/12, p. 05). Ici le sens attribué au verbe, c’est “*se diviser en plusieurs éléments*” (*Le Grand Robert*, 2005), qui correspond au sens de la forme simple (la forme non pronominale), “éclater”. L’adjonction du pronom est une faute syntaxique qui a des conséquences sémantiques fâcheuses. Il devait être écrit : 14’-*Sa compagnie éclate en brigades mobiles*.

2.2.3. La sélection inappropriée des prépositions

Les verbes transitifs indirects peuvent être accompagnés de prépositions différentes pour traduire des nuances sémantiques spécifiques. Des cas de mauvaises sélections sont à relever dans la presse écrite ivoirienne :

15-*La gendarmerie qui a des attributions de police judiciaire bute aux mêmes obstacles que la police nationale déployée dans cette région* (Le Nouveau réveil n° 3031 du 05/03/12 p. 14) ;

16-*M. O. (...) doit assumer l’héritage politique que le destin a fait échouer entre ses mains*. (L’Inter n° 4127 du 02/03/12 p. 3).

Dans (15), le verbe « buter » est employé avec la préposition « à », alors que selon le sens, c’est plutôt la préposition « contre » qui est approprié, étant donné que le sens exprimé est

celui de « heurter contre une chose ». L'on devrait écrire :15-*La gendarmerie qui a des attributions de police judiciaire bute contre les mêmes obstacles.* Dans l'énoncé (16), l'on devrait écrire "faire échouer dans ses mains" au lieu de « faire échouer entre ses mains ».

2.3. Les solécismes d'accord grammatical

Les accords grammaticaux résultent de la relation syntaxique entre un constituant et son environnement syntaxique. Ainsi, l'adjectif qualificatif subit des variations morphologiques du fait de sa relation avec le nom, comme c'est le cas du verbe avec son sujet. Certains accords grammaticaux sont des solécismes, vu qu'ils heurtent le bon usage.

2.3.1. Accord fautif de constituants de type adverbial

Il est admis, selon l'usage grammatical, hormis les cas isolés de l'adverbe « tout », que la catégorie grammaticale de l'adverbe à la propriété d'invariabilité morphologique en genre et en nombre, quel que soit son lien syntaxique avec les constituants de son environnement syntaxique. Tout élément dans la position adverbiale obéit à ce principe. C'est pourquoi l'accord de certains éléments, comme s'ils étaient des adjectifs qualificatifs, relève de solécismes :

17-*Ce site a enregistré des chiffres records il y a de cela quelques mois* (Le Nouveau réveil, n° 3031 du 05/03/12, p. 5) ;

18-*Ils font incursion de temps en temps dans les villages et campements, mènent des attaques éclaires, massacrent des habitants civils* (id, p. 10).

Les noms *records* et *éclaires* portent la marque de la variation en genre et en nombre du fait des noms dont ils sont les compléments, comme de véritables adjectifs qualificatifs épithètes. En tant que noms, ils sont dans la "posture" adverbiale et ne devraient donc pas subir de variation morphologique de genre et de nombre. En écrivant dans (17) *des chiffres records* (avec un *s* final), on pourrait, suivant cette logique, écrire *des données records* (terminaison *es*, marque du féminin pluriel) ; ce qui est inacceptable. Et l'énoncé (18) nous en donne l'aperçu, le nom "éclair " ayant reçu l'adjonction suffixale en genre et en nombre (*éclaires*). Ces accords sont des maladroites qui heurtent l'usage grammatical.

2.3.2. L'accord pertinent du participe passé

Le passé du mode participe connaît un fonctionnement grammatical à la fois précis et délicat. Les différentes modalités d'accord grammatical tiennent compte de la spécificité de ses diverses relations syntaxiques avec les autres constituants de son environnement. Quand il est accompagné d'un verbe auxiliaire, sa variation morphologique doit prendre en compte le type d'auxiliaire (*avoir* ou *être*). Mais, pour les verbes pronominaux, les accords sont davantage complexes, de telle sorte que des accords "contre nature" peuvent se faire, comme dans cet énoncé :

20-*La secrétaire d'état américaine Hilary Clinton s'est dite hier "choquée et attristée" par le massacre de 16 civils par un soldat américain* (Fraternité Matin n° 14189 du 13/03/12 p. 24).

Le verbe participe *dite* porte la marque de la variation en genre : ici, le féminin, en accord avec le sujet féminin "Hilary Clinton ". Cet emploi est un exemple typique de solécisme d'accord. La règle d'accord du participe passé des verbes pronominaux prescrit que, pour les verbes occasionnellement pronominaux de sens réciproque comme le verbe "se dire", l'on

s'assure que le pronom "se" joue la fonction de complément d'objet (Grevisse, 2009 : 330). Or, dans l'énoncé (20), le participe passé n'est lié à aucun complément d'objet. Le pronom « s » est plutôt complément d'objet indirect. En structure profonde, la phrase devrait se présenter ainsi : La secrétaire d'État américaine Hilary Clinton a dit à elle-même hier.

Le pronom *elle-même*, représenté par le pronom "s'" dans la phrase en structure de surface, est en position de complément d'objet indirect du verbe *a dit*. Le verbe au passé du participe devrait rester sans marques de genre et de nombre :

20'-*La secrétaire d'état américaine Hilary Clinton s'est dit hier "choquée et attristée" par le massacre de 16 civils par un soldat américain.*

Dans l'énoncé suivant, la morphologie du participe adjectival est confondue à celle du présent de l'indicatif :

21-*Ils n'ont pas de répit, tant le commandant K. Z., chef de la police militaire (PM) investit de la mission de rechercher les faux éléments (...) les colle au train (L'Inter n° 4130 du 06/03/12 p.7)*

Ici, le verbe "investir" est au passé du participe et fonctionne comme un adjectif qualificatif. Si le nom auquel il est lié était du genre féminin, on lui aurait adjoind un *e* (*investie*) :

21'-*La responsable, investie de la mission de rechercher les faux éléments (...) les colle au train.*

Ces énoncés, représentatifs de quelques cas de solécismes dans la presse écrite ivoirienne appellent à une réflexion sur la qualité linguistique de cette presse.

3. Impact linguistique et sémantique des solécismes

La présence des solécismes dépeint une certaine image de la presse écrite ivoirienne.

3.1. Une presse de qualité linguistique moyenne

Sur le plan linguistique, les nombreux écarts syntaxiques au regard des usages grammaticaux normatifs donnent l'image d'une presse dont la qualité linguistique reste très moyenne, d'autant que ces fautes de syntaxe sont présentées comme typiques de la non-maîtrise de la langue française. C'est l'exemple, entre autres, des énoncés (18) et (20) :

*La secrétaire d'État américaine Hilary Clinton s'est dite hier "choquée et attristée"...
Ils font incursion de temps en temps dans les villages et campements, mènent des attaques éclaires, massacrent des habitants civils.*

Si certaines fautes d'accord devraient être tolérées, celles-ci devraient l'être moins. Et les retrouver dans des productions de presse jouissant d'une certaine notoriété est préoccupant. Par ailleurs, la presse écrite ivoirienne se fait le relais du français local, le français populaire ivoirien, qui développe une syntaxe éloignée de l'usage grammatical traditionnel (Kouadio, 2008). C'est ce qui justifie des énoncés comme (12) :

Ils font leur rodéo dans tous les sens, coupent devant les automobiles quand bon leur semble.

En français de Côte d'Ivoire, "couper devant quelqu'un" signifie "passer brusquement devant quelqu'un (dans le cadre de la conduite automobile) pour empêcher celui-ci d'avancer".

3.2. Un contenu sémantique ambigu

Les choix syntaxiques ont une incidence négative sur les sens des énoncés ; ce que la presse ivoirienne semble pourtant privilégier au détriment de la langue. Les solécismes, en effet, font produire des énoncés ambigus et équivoques. La compréhension voulue par l'énonciateur n'est pas celle que l'énoncé laisse apparaître. C'est l'exemple de l'omission de prépositions, comme dans l'énoncé (8) :

Dans son contenu, notre journal dispose toutes les rubriques d'un quotidien d'information générale.

L'énonciateur veut dire que leur journal comporte toutes les rubriques d'un quotidien. Mais l'absence de la préposition au verbe "disposer" génère un autre sens : le journal "met en ordre" (Le Grand Robert, 2005) les rubriques d'un quotidien. Le malentendu entre l'énonciateur et le récepteur est entier.

Dans l'énoncé (1), *Je suis en déplacement à l'ouest de la Côte d'Ivoire où je dois sillonner les départements de Man, Danané, Zouhan-Hounien*, la non-reprise de la préposition pour introduire chaque nom de ville énuméré laisse penser que l'ensemble des villes ne forme qu'une. Les prépositions ne se répètent pas devant les termes juxtaposés quand ils doivent "être considérés globalement comme désignant un groupe ou une idée unique" (Grevisse, 1986, p. 1512). Selon l'énoncé (1), *Man, Danané, Zouhan-Hounien* serait une seule entité nominale, c'est-à-dire une seule ville. Ces solécismes, générateurs d'ambiguïtés, sont indubitablement porteurs de malentendus qui font le lit de la rumeur et des conjectures. La presse écrite ivoirienne produit toutes sortes de solécismes que l'on relève en général dans les constructions de juxtaposition ou de coordination, dans le groupe verbal au sujet du régime du verbe et dans certains accords grammaticaux. Ces écarts syntaxiques relativement nombreux, en conflit avec le bon usage grammatical, donnent à la presse écrite ivoirienne l'image d'une presse de qualité moyenne du point de vue linguistique. Ces défauts syntaxiques font produire des énoncés ambigus et équivoques, qui installent entre le locuteur et bien des destinataires des malentendus. Cette situation est d'autant plus préoccupante que la presse est traditionnellement perçue comme un recours, une source de vérité tant dans le contenu du discours que dans son organisation formelle. D'un accès libre et populaire, l'impact linguistique n'est pas à sous-estimer. Elle contribue ainsi au décrochement linguistique que l'on constate au sujet du français ordinaire, celui qui est conforme au bon usage grammatical et que l'on enseigne à l'école. La presse devrait faire sienne cette responsabilité pour la vulgarisation du bon usage de la langue et pour son image de presse crédible dans l'usage de la langue.

Bibliographie

ADOPO A, 2005, « Etude grammaticale des titres dans la presse écrite ivoirienne », Thèse Unique, Université Félix Houphouët Boigny de Cocody-Abidjan.

BOHUI H, 2015, *Petit recueil d'ivoirismes*, Abidjan, Le Graal.

DUBOIS J et LAGANE R, 1989, *La nouvelle grammaire du français*, Paris, Larousse.

- FLOBERT P, 1986, « La théorie du solécisme dans l'antiquité : de la logique à la syntaxe », *Revue de philologie* 60, p. 173-181.
- FODJO K, 2009, « Les infractions linguistiques dans la presse écrite ivoirienne, une étude syntaxique et énonciative », Thèse de doctorat Unique, Université Félix Houphouët Boigny de Cocody— Abidjan.
- FODJO K, 2013, « La surdétermination du sens par l'emploi abusif du déterminant défini pluriel dans la presse écrite ivoirienne », *Voix plurielles*, vol. 10 n° 2.
- GERGELY T, 2008, *Information et persuasion. Ecrire*, De Boeck, Bruxelles.
- GREVISSE M, 1986, *Le bon usage*, Paris, Duculot.
- GREVISSE M, 2009, *Le français correct*, Paris, De Boeck-Duculot.
- KOUADIO J, 2008, « Le français en Côte d'Ivoire : de l'imposition à l'appropriation décomplexée d'une langue exogène », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde* [En ligne], 40/41 |, mis en ligne le 17 janvier 2011, Disponible sur URL : <http://dhfles.revues.org/125>, [consulté le 23 juin 2016].
- KOUAKOU S, 2014, « De l'usage du point entre le pronom relatif et son antécédent par des quotidiens ivoiriens : méconnaissance de la règle ou évolution de la norme ? », *Revue du LTM* n° 11. Disponible sur <http://www.ltml.ci/files/article11/SeraphinKOUAKOUKonan.pdf> [consulté le 22 juin 2016].
- RIEGEL M et al., 1994, *Grammaire méthodique du français*, Paris, Puf. *Le Monde*, Disponible sur http://www.lemonde.fr/actualite-medias/article/2006/01/04/_727213_3236.html [consulté le 24/06/16].
- REY A et REY-DEBOVE J, *Grand Robert (le), Dictionnaire alphabétique de la langue française*, 2005, Dictionnaires Le Robert, Paris.